



SYNDICAT MIXTE D'ETUDES POUR ENTREPRENDRE ET METTRE EN OEUVRE
LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINNE

COMITE SYNDICAL DU SMEAT
du 18 octobre 2010
A TOULOUSE - Immeuble le Belvédère

1.9

4^{ème} MODIFICATION DU PLU DE MONTRABE

L'an deux mille dix, le dix huit octobre à quatorze heures trente, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur François-Régis VALETTE, premier Vice-Président, le Syndicat Mixte d'Etudes pour entreprendre et mettre en œuvre le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Toulousaine, Immeuble Le Belvédère, 11 boulevard des Récollets à Toulouse.

Délégués présents

GRAND TOULOUSE	
BEYNEY Georges BRISSONNET Jean-François CASSIGNOL Jean-Louis CHARLES Danielle COQUART Dominique CROQUETTE Martine CUJIVES Romain De FALETANS Gilles DESCLAUX Edmond DUHAMEL Thierry GERMAIN Louis	GOIRAND Philippe LANGÉ Régine MATEOS Henri MERONO Claude MONTAGNER Guy MORIN Etienne SANCHEZ Francis SIMON Michel SUSIGAN Alain ZINA-RAGGOUA Zohra
SICOVAL	
AREVALO Henri DUCERT Claude FAIVRE Claudia FOURNIER Denis REME Jean-Michel VALETTE François-Régis	COHEN Jacques (non votant) GIL Danielle (non votant)
MURETAIN	
COLL Jean-Louis	DADOU Gilles
SAVE AU TOUCH	
ESCOULA Louis	MIRC Stéphane
AXE SUD	
COTEAUX BELLEVUE	
FEDOU Maxime SAVIGNY Thierry	MARTINI Michèle (non votante)
HERS ET GARONNE	
COLLEGE DES COMMUNES	
FONTES André MOYET Jean-Louis ROUQUET Jacques	FRANCES Michel (non votant) GRIMBERT Georges (non votant)

Délégués titulaires ayant donné pouvoir

BELAUBRE Elisabeth, représentée par Mme CHARLES
CARLES Joseph, représenté par M. DESCLAUX
COHEN Pierre, représentée par M. MORIN
LOZANO Guy, représenté par M. DUHAMEL
MAURICE Antoine, représenté par M. GOIRAND

Délégués titulaires excusés

ALEGRE Raymond
AUBERT Alain
BENYAHIA Daniel
BOUDOU Dany
BRIANCON François
CARASSOU Stéphane
CARLES Joseph
CARNEIRO Grégoire
CARREIRAS Joël
COMMENGE Jean-Claude

FABRE Jean-Michel
FILLOLA Alain
FRANCHINI Paul
GARRIC Amapola
GRIMAUD Robert
GUILLOT René
GUTH Catherine
MANDEMENT André
MARCIEL Alexandre
MARQUIE Bernard

PARDILLOS José
PY Dominique
RAYNAL Claude
SOTTIL Alain
SUAUD Thierry
SYLVESTRE Arlette
THIBAUT Guy
TOUCHEFEU Claude
VALADIER Jean-Charles

Délégués suppléants excusés

BERAIL Bernard
BOURG Jean-Claude
CASSETA Jean-Baptiste
CASSAGNE Jean-Claude
DAUVEL Philippe
DUFOUR Claude

ESPIC Xavier
FERRE Christian
GEIL-GOMEZ Sabine
LAVIGNE Christian
LOIDI Robert
MIGUEL Henri

MOGICATO Bruno
MORINEAU Christine
ORTEGA Catherine
RIEUNAU Guy
SERNIGUET Hervé

Nombre de délégués	En exercice : 68	Présents : 41	Votants : 41
	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 41

La commune de Montrabé est incluse dans le périmètre du SDAT valant SCoT.

Par courrier en date 10 août 2010, elle notifie au SMEAT, conformément aux dispositions des articles L 123-8 et L 123-13 du Code de l'Urbanisme, son projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) avant ouverture de l'enquête publique qui s'est déroulée du 30 août 2010 au 29 septembre 2010 inclus.

La modification du PLU de la commune de Montrabé a pour objet :

- d'ouvrir à l'urbanisation de la zone AU0 (2,03 ha) « As Communaux » pour réaliser un programme de 117 logements ; cette opération, qui présente un niveau de densité (58 logements/hectare) conforme aux recommandations du projet de SCoT, favorise la densification dans la ville intense à proximité de la gare existante ;
- de permettre la reconstruction à proximité directe de l'existant de deux bâtiments en zone NL ;
- d'apporter d'autres adaptations mineures au règlement écrit ;
- de basculer en zone UC le sous-secteur UCa ;
- de créer un nouveau secteur UCa en zone UC afin de diminuer légèrement la constructibilité (COS actuel : 0,25) à l'intérieur de cette zone située sur un coteau.

Sur ce dernier point, il apparaît toutefois que ce secteur UC se situe, en grande partie, à l'intérieur de la « ville intense » telle que délimitée par le projet de SCoT et, pour partie également, à moins de 600 m de la gare existante. Ceci devrait donc conduire la commune, tout en tenant compte des caractéristiques topographiques du secteur, à faire évoluer le règlement dans le sens d'un renforcement de la densité. A tout le moins, il n'apparaît pas opportun de réduire celle-ci sur une partie du secteur UC.

Il est donc proposé d'émettre une réserve sur ce point.

Le Comité Syndical,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en voir délibéré, décide :

Article 1 :

D'émettre un avis favorable au projet de modification du PLU de la commune de Montrabé, sous réserve de ne pas réduire la densité du secteur UC par la création d'un sous-secteur UCa ; et d'inviter la commune, de manière plus générale, à renforcer la densité sur le secteur UC dans le sens des recommandations du projet de SCoT arrêté.

Article 2 :

De notifier la présente délibération à Monsieur le Maire de Montrabé et à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne.

Reçu à la Préfecture de la Haute-Garonne le 25 octobre 2010

L'original de la délibération et les documents annexés qui ne font pas l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs peuvent être mis en consultation conformément aux dispositions de la loi 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs.

**Ainsi fait et délibéré, les jour
Mois et an que dessus**

Pour extrait conforme

Le Président

Pierre COHEN